

Corbie, le 25 septembre 2023

Madame la Présidente de la Chambre de  
Commerce et d'Industrie d'Amiens  
6 bd de Belfort  
80039 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : [s.tavernier@valdesomme.com](mailto:s.tavernier@valdesomme.com)

**Objet : Modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme-  
notification aux PPA mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.**

Madame,

Par délibération du Président en date du 09/02/2023 La Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit une modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le but de :

- modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ajouter ou supprimer des emplacements réservés
- corriger certaines erreurs matérielles sur le plan de zonage
- modifier le règlement écrit et graphique pour faciliter sa compréhension ou son application
- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU identifiées ci-dessous :
  - la zone 2 AUec localisée à Villers-Bretonneux-ZACOM
  - la zone 2Auec à Lamotte -Warfusée extension du site Agri-Pneus (LW-1)

Conformément aux articles L. 153-41 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier qui présente les motivations de cette modification, et les corrections des pièces du PLUi qui en sont la conséquence.

Le dossier est téléchargeable dans son intégralité par le biais du lien ci-dessous :

<https://auidice.fromsmash.com/PLUi-ValdeSomme-PPA-modif2>

Aussi, l'enquête publique aura lieu **du 12/10/2023 au 13/11/2023 inclus**.

Merci de me faire part de vos éventuelles remarques sur le dossier durant cette période.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, à l'assurance de toute ma considération.

Le Président,

Alain BABAUT



Corbie, le 25 septembre 2023

Monsieur le Président de la Chambre Régionale  
d'Agriculture  
19 bis rue Alexandre Dumas  
80096 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : [s.tavernier@valdesomme.com](mailto:s.tavernier@valdesomme.com)

**Objet : Modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme-  
notification aux PPA mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.**

Monsieur,

Par délibération du Président en date du 09/02/2023 La Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit une modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le but de :

- modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ajouter ou supprimer des emplacements réservés
- corriger certaines erreurs matérielles sur le plan de zonage
- modifier le règlement écrit et graphique pour faciliter sa compréhension ou son application
- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU identifiées ci-dessous :
  - la zone 2 AUec localisée à Villers-Bretonneux-ZACOM
  - la zone 2Auec à Lamotte -Warfusée extension du site Agri-Pneus (LW-1)

Conformément aux articles L. 153-41 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier qui présente les motivations de cette modification, et les corrections des pièces du PLUi qui en sont la conséquence.

Le dossier est téléchargeable dans son intégralité par le biais du lien ci-dessous :

<https://aুদ্ধice.fromsmash.com/PLUi-ValdeSomme-PPA-modif2>

Aussi, l'enquête publique aura lieu **du 12/10/2023 au 13/11/2023 inclus**.

Merci de me faire part de vos éventuelles remarques sur le dossier durant cette période.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

Le Président,

Alain BABAUT



Corbie, le 25 septembre 2023

Monsieur le Président de la Chambre des Métiers  
de la Somme  
Cité des Métiers  
80440 BOVES

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : [s.tavernier@valdesomme.com](mailto:s.tavernier@valdesomme.com)

**Objet : Modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme-  
notification aux PPA mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.**

Monsieur,

Par délibération du Président en date du 09/02/2023 La Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit une modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le but de :

- modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ajouter ou supprimer des emplacements réservés
- corriger certaines erreurs matérielles sur le plan de zonage
- modifier le règlement écrit et graphique pour faciliter sa compréhension ou son application
- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU identifiées ci-dessous :
  - la zone 2 AUec localisée à Villers-Bretonneux-ZACOM
  - la zone 2AUec à Lamotte -Warfusée extension du site Agri-Pneus (LW-1)

Conformément aux articles L. 153-41 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier qui présente les motivations de cette modification, et les corrections des pièces du PLUi qui en sont la conséquence.

Le dossier est téléchargeable dans son intégralité par le biais du lien ci-dessous :

<https://aুদ্ধice.fromsmash.com/PLUi-ValdeSomme-PPA-modif2>

Aussi, l'enquête publique aura lieu **du 12/10/2023 au 13/11/2023 inclus**.

Merci de me faire part de vos éventuelles remarques sur le dossier durant cette période.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

Le Président,

Alain BABAUT



Corbie, le 25 septembre 2023

Monsieur le Président du Conseil Départemental  
de la Somme  
43 rue de la République  
80026 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : [s.tavernier@valdesomme.com](mailto:s.tavernier@valdesomme.com)

**Objet : Modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme - notification aux PPA mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.**

Monsieur,

Par délibération du Président en date du 09/02/2023 La Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit une modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le but de :

- modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ajouter ou supprimer des emplacements réservés
- corriger certaines erreurs matérielles sur le plan de zonage
- modifier le règlement écrit et graphique pour faciliter sa compréhension ou son application
- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU identifiées ci-dessous :
  - la zone 2 AUec localisée à Villers-Bretonneux-ZACOM
  - la zone 2Auec à Lamotte -Warfusée extension du site Agri-Pneus (LW-1)

Conformément aux articles L. 153-41 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier qui présente les motivations de cette modification, et les corrections des pièces du PLUi qui en sont la conséquence.

Le dossier est téléchargeable dans son intégralité par le biais du lien ci-dessous :

<https://aুদ্ধice.fromsmash.com/PLUi-ValdeSomme-PPA-modif2>

Aussi, l'enquête publique aura lieu **du 12/10/2023 au 13/11/2023 inclus**.

Merci de me faire part de vos éventuelles remarques sur le dossier durant cette période.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'assurance de toute ma considération.

Le Président,

Alain BABAUT



Corbie, le 25 septembre 2023

Monsieur le Président du Conseil Régional des  
Hauts de France  
151 Avenue du Président Hoover  
59555 LILLE

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : [s.tavernier@valdesomme.com](mailto:s.tavernier@valdesomme.com)

**Objet : Modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme-  
notification aux PPA mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.**

Monsieur,

Par délibération du Président en date du 09/02/2023 La Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit une modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le but de :

- modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ajouter ou supprimer des emplacements réservés
- corriger certaines erreurs matérielles sur le plan de zonage
- modifier le règlement écrit et graphique pour faciliter sa compréhension ou son application
- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU identifiées ci-dessous :
  - la zone 2 AUec localisée à Villers-Bretonneux-ZACOM
  - la zone 2Auec à Lamotte -Warfusée extension du site Agri-Pneus (LW-1)

Conformément aux articles L. 153-41 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier qui présente les motivations de cette modification, et les corrections des pièces du PLUi qui en sont la conséquence.

Le dossier est téléchargeable dans son intégralité par le biais du lien ci-dessous :

<https://aুদ্ধice.fromsmash.com/PLUi-ValdeSomme-PPA-modif2>

Aussi, l'enquête publique aura lieu **du 12/10/2023 au 13/11/2023 inclus**.

Merci de me faire part de vos éventuelles remarques sur le dossier durant cette période.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'assurance de toute ma considération.

Le Président,

Alain BABAUT



Corbie, le 25 septembre 2023

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
de la Somme  
Service Territorial du Grand Amiénois  
35 rue de la Vallée  
80000 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : [s.tavernier@valdesomme.com](mailto:s.tavernier@valdesomme.com)

**Objet : Modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme - notification aux PPA mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.**

Monsieur,

Par délibération du Président en date du 09/02/2023 La Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit une modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le but de :

- modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ajouter ou supprimer des emplacements réservés
- corriger certaines erreurs matérielles sur le plan de zonage
- modifier le règlement écrit et graphique pour faciliter sa compréhension ou son application
- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU identifiées ci-dessous :
  - la zone 2 AUec localisée à Villers-Bretonneux-ZACOM
  - la zone 2AUec à Lamotte -Warfusée extension du site Agri-Pneus (LW-1)

Conformément aux articles L. 153-41 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier qui présente les motivations de cette modification, et les corrections des pièces du PLUi qui en sont la conséquence.

Le dossier est téléchargeable dans son intégralité par le biais du lien ci-dessous :

<https://aুদ্ধice.fromsmash.com/PLUi-ValdeSomme-PPA-modif2>

Aussi, l'enquête publique aura lieu **du 12/10/2023 au 13/11/2023 inclus**.

Merci de me faire part de vos éventuelles remarques sur le dossier durant cette période.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'assurance de toute ma considération.

Le Président,

Alain BABAUT



Corbie, le 25 septembre 2023

Monsieur le Président du Pôle Métropolitain du  
Grand Amiénois  
60 rue de la Vallée  
80000 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER

☎ : 03.22.96.35.94

@ : [s.tavernier@valdesomme.com](mailto:s.tavernier@valdesomme.com)

**Objet : Modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme - notification aux PPA mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.**

Monsieur,

Par délibération du Président en date du 09/02/2023 La Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit une modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le but de :

- modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ajouter ou supprimer des emplacements réservés
- corriger certaines erreurs matérielles sur le plan de zonage
- modifier le règlement écrit et graphique pour faciliter sa compréhension ou son application
- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU identifiées ci-dessous :
  - la zone 2 AUec localisée à Villers-Bretonneux-ZACOM
  - la zone 2AUec à Lamotte -Warfusée extension du site Agri-Pneus (LW-1)

Conformément aux articles L. 153-41 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier qui présente les motivations de cette modification, et les corrections des pièces du PLUi qui en sont la conséquence.

Le dossier est téléchargeable dans son intégralité par le biais du lien ci-dessous :

<https://aুদ্ধice.fromsmash.com/PLUi-ValdeSomme-PPA-modif2>

Aussi, l'enquête publique aura lieu **du 12/10/2023 au 13/11/2023 inclus**.

Merci de me faire part de vos éventuelles remarques sur le dossier durant cette période.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'assurance de toute ma considération.

Le Président

Alain BABAUT



Corbie, le 25 septembre 2023

Mr. Le Préfet de la Somme  
51 rue de la République  
80020 AMIENS

Votre interlocuteur : Sophie TAVERNIER  
☎ : 03.22.96.35.94  
@ : [s.tavernier@valdesomme.com](mailto:s.tavernier@valdesomme.com)

**Objet : Modification n°2 du PLUi de la Communauté de Communes du Val de Somme - notification aux PPA mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.**

Monsieur,

Par délibération du Président en date du 09/02/2023 La Communauté de Communes du Val de Somme a prescrit une modification n°2 de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le but de :

- modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- créer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ajouter ou supprimer des emplacements réservés
- corriger certaines erreurs matérielles sur le plan de zonage
- modifier le règlement écrit et graphique pour faciliter sa compréhension ou son application
- d'ouvrir à l'urbanisation les zones 2AU identifiées ci-dessous :
  - la zone 2 AUec localisée à Villers-Bretonneux-ZACOM
  - la zone 2AUec à Lamotte -Warfusée extension du site Agri-Pneus (LW-1)

Conformément aux articles L. 153-41 à L. 153-44 du Code de l'Urbanisme, je vous notifie le dossier qui présente les motivations de cette modification, et les corrections des pièces du PLUi qui en sont la conséquence.

Le dossier est téléchargeable dans son intégralité par le biais du lien ci-dessous :

<https://aুদ্ধice.fromsmash.com/PLUi-ValdeSomme-PPA-modif2>

Aussi, l'enquête publique aura lieu **du 12/10/2023 au 13/11/2023 inclus**.

Merci de me faire part de vos éventuelles remarques sur le dossier durant cette période.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements et vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, à l'assurance de toute ma considération.

Le Président,

Alain BABAUT

